



Quid de la complémentaire obligatoire ?

Deux réunions de première approche, information et échange d'idées, ont déjà eu lieu avec la Direction sur la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire d'entreprise. La négociation en elle-même n'a pas commencée.

Pourquoi la CGT, avec d'autres syndicats, demande-t-elle depuis plusieurs années une couverture sociale complémentaire obligatoire?

- ✓ Depuis plus de 50 ans la sécurité sociale, fondée sur le salaire différé, permet d'améliorer la santé de la population allongeant ainsi la durée de la vie et permettant un meilleur accès aux soins. C'est un juste retour des choses, car de fait, ce sont les salariés qui se paient cette santé, par leur travail et leurs cotisations. Corollairement, l'exonération des cotisations patronales représente, depuis 1992, 175 milliards d'euros qui ne sont pas utilisés pour soigner la population !
- ✓ Nous estimons que les salariés ont le droit d'être encore mieux prémunis contre les risques liés à la maladie, les accidents et la vieillesse. Et que les employeurs doivent « mettre la main à la poche » ! C'est pourquoi, face à l'augmentation des coûts de santé et pour répondre à ces droits légitimes, nous demandons que la Direction de Radio France négocie avec les représentants des salariés une couverture complémentaire dont la cotisation sera en partie prise en charge par l'employeur.

Pour la CGT cette négociation doit avoir lieu aussi au niveau de l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public au sein d'un seul contrat santé-prévoyance car plus nous serons nombreux, plus nous serons en mesure de négocier favorablement de bonnes prestations.

Bien évidemment nous excluons les assurances privées qui n'ont rien à faire des principes de solidarité et de mutualisation, et qui ne pensent qu'aux profits qu'elles peuvent faire !!

Pour ces raisons notre préférence va aux mutuelles régies par le code de la Mutualité.

La CGT a rappelé au cours de ces 2 premières réunions :

- ✓ Nous ne voulons pas d'une couverture santé à deux vitesses avec un régime de base a minima et un régime optionnel de haut niveau pour ceux qui en ont les moyens
- ✓ Nous ne voulons pas que les salariés perdent les avantages acquis avec leur mutuelle actuelle (caution de prêt, incapacité/invalidité...)
- ✓ Nous ne voulons pas renoncer aux avantages de la mutuelle MCA pour les retraités actuels et pour notre départ à la retraite
- ✓ Nous voudrions améliorer la couverture Invalidité – Incapacité de travail du contrat IPICAS actuel à hauteur de ce qui se fait à France 2 et France 3
- ✓ Nous voulons une participation de l'employeur qui soit à minima de 60 % de la cotisation
- ✓ Nous voulons un contrat unique quelque soit le statut et la catégorie (CDD, cadres, journalistes, musiciens etc...) et les retraités (sur adhésion facultative) dès le premier jour de contrat avec Radio France
- ✓ Et une cotisation proportionnelle au revenu.

Afin de consulter l'ensemble de nos adhérents nous avons mis en place un questionnaire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, récupérer ce questionnaire sur notre site internet www.cgt-radiofrance.org. Et nous le renvoyer si vous souhaitez nous donner votre avis.

**Venez nombreux à l'Assemblée Générale d'information
que nous organisons sur la complémentaire obligatoire
le LUNDI 12 MARS de 12h30 à 14h STUDIO 109**

Paris, le 25 février 2007

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>